

**PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL**

----  
**DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

-----  
**BUREAU DE L'UTILITE PUBLIQUE**  
---

Le Mans, le 19 décembre 2016

**Compte rendu de l'instance de suivi**

**Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire**

Le mardi 8 novembre 2016, à 14h30, s'est réuni, à la préfecture de la Sarthe, sous la présidence de Madame la Préfète de la Sarthe, l'instance de suivi du projet de ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

Madame la Préfète ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

Madame la Préfète invite Monsieur Leweurs, représentant SNCF, à réaliser un point sur l'exercice des compétences de son ressort : ce dernier rappelle l'organisation générale du projet LGV en réalisant un descriptif de ses caractéristiques principales, il évoque le périmètre du contrat de partenariat ainsi que ses objectifs en termes de délais, puis dresse un état du cout d'investissement global et de sa répartition entre les co-financeurs.

Les travaux du ressort de SNCF sont détaillés avant l'annonce de la préparation de la mise en service.

Les mesures environnementales compensatoires sont listées puis les dessertes détaillées, intégrant notamment un zoom sur la desserte du Mans et de Sablé-sur-Sarthe. Il est précisé que la diffusion du plan de transport 2017 devrait être publiée dès le début d'année 2017.

Enfin, M. Leweurs souligne l'anticipation de SNCF sur le travail de rétrocession des excédents d'emprise foncier qui a commencé, ce travail étant confié à ERE.

L'intervention est clôturée avec un bilan de la consommation du fonds de solidarité territoriale, étant précisé que seules deux communes concernées n'ont pas mobilisé le FST (Saint-Saturnin et Sillé-le-Philippe).

Monsieur Dorbec annonce la mise en service des postes de signalisation pour le contrôle de la circulation des trains à grande vitesse dans un calendrier compatible avec l'arrivée du train TGV le 21 novembre 2016 en vue de la réalisation des essais, les seuls trains actuels en circulation étant des trains de mesure spécialisés. Enfin, il estime que l'ensemble des efforts permettent de respecter le calendrier et l'objectif du 15 mai 2017. Les nouveaux horaires seront en place dès le 2 juillet 2017.

Monsieur Rossa réalise ensuite un point sur l'avancement des travaux : les installations de génie civil sont démontées ; reste la base d'Auvers-le-Hamon en Sarthe.

Monsieur le maire de Savigné-l'Évêque intervient pour souligner que les impacts sur les puits ont un effet pervers car ils impliquent un surcoût pour la collectivité en nécessitant

l'abreuvement des animaux avec de l'eau ayant fait l'objet d'un traitement par la station de décarbonatation. Ce sujet nécessite d'être traité rapidement.

Suite à la présentation de la compatibilité électromagnétique de la ligne, plusieurs maires posent la question des interférences avec les télécommandes de voiture ou encore de portails.

Monsieur Rossa indique qu'en principe, il ne devrait pas y avoir interférence. Cependant, au regard de la concomitance entre la mise sous tension et les difficultés rencontrées, le sujet ne doit pas être éludé et des experts sont missionnés sur cette question ; toute difficulté doit être signalée. Au besoin, des corrections seront apportées sur le réseau.

Enfin, la mise en communication des postes entre eux, situés tous les 20 kilomètres, sera terminée à la mi-novembre. Après les essais de montée en vitesse dès le 21 novembre et les tests de fiabilité du réseau de communication, la marche à blanc sera réalisée dès avril 2017.

Mme la Préfète informe les membres que l'ensemble des présentations ainsi notamment que les numéros d'urgence et contacts pour l'entretien seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat avant le 10 novembre 2016.

Monsieur le maire de Saint Corneille intervient pour s'assurer du suivi par l'Etat, malgré le départ de Mme Reynault, Sous-Préfète de Mamers, de l'engagement de recalibrage de la voie latérale CR 4 sur sa commune. Mme la Préfète répond que Mme Plaza en assurera le suivi.

M. Legay, vice président de l'association des communes traversées par la LGV BPL et maire d'Auvers-le-Hamon, fait lecture d'un courrier de Mme la présidente de l'association, relative à la question des délaissés et leurs rétrocessions : l'association préconise la non reprise de ces excédents aux collectivités.

Mme la Préfète estime que le sujet résulte d'une négociation entre chaque commune et SNCF ; elle n'obligera pas les collectivités à accepter des rétrocessions.

M. Dorbec explique que la majeure partie des rétrocessions concerne les agriculteurs riverains, y compris concernant les parcelles « moins intéressantes » qui pour des raisons de cohérence foncière leur sont proposées. Des reliquats non exploitables sont proposés aux collectivités en raison d'une cohérence technique, par exemple le long de routes.

Mme la préfète note l'alerte des maires sur le sujet alors que le problème n'a pas été posé concrètement pour le département. Elle demande l'ouverture de discussions. M. Leweurs pose le principe d'accompagnement de la démarche gagnant-gagnant, avec les maires, dès le début des discussions.

M. Chevreau estime que les délaissés qui pourraient concerner le Conseil départemental n'est pas anodin.

Il est rappelé l'existence de conventions de rétablissement de voiries signées en 2012/2013 avec les communes et le Conseil Départemental, contenant les principes de délimitation du domaine public, qu'il s'agit de ne pas remettre en cause.

Madame la Préfète invite Monsieur de Firmas à poursuivre la présentation par un exposé relatif à l'observatoire de l'environnement et au bilan des compensations sur les sites en Sarthe. Il rappelle notamment que 9000 transferts de 14 espèces ont été effectués, et que les transferts sont réussis pour 90% des mares. Il indique aussi la réalisation d'un travail de recherche universitaire : une thèse sur la perméabilité de la LGV a été engagée.

Sur l'organisation de la procédure de rétrocession des excédents d'emprise, il rappelle que prévue initialement en 2019 dans le contrat de partenariat public-privé, la démarche est avancée et les rencontres avec les maires pourront débuter dès décembre 2016 / janvier 2017, une fois la délimitation de l'emprise de la ligne réalisée. Les rencontres avec les riverains sont programmées un mois plus tard.

M. Legay estime que le délai d'un mois paraît trop court au regard du retour d'expérience en Mayenne.

Monsieur de Firmas souligne que les rétrocessions constituent une démarche incitative par une mise en vente très inférieure au coût réel et que les demandes particulières sont instruites au cas par cas (demandes de déplacement de clôtures par exemple).

Les services de la DREAL dressent ensuite le bilan du suivi du respect des engagements imposés par l'Etat et exposent la méthode de travail mise en œuvre. Madame la Préfète propose aux membres de pouvoir présenter leurs observations après lecture du dossier mis à disposition de chaque membre, jusqu'au 15/01/2017. Après examen et analyse des observations, la validation sera actée dans un comité de suivi des co-financeurs au regard de la concertation réalisée dans les trois départements concernés.

Monsieur Gaudré, maire de Saint-Corneille, interroge la DREAL sur la méthode de vérification des engagements, notamment en ce qui concerne les engagements acoustiques. M. Poivre précise que la réalisation des travaux est vérifiée. M. Dorbec abonde en rappelant que la loi impose une obligation de résultat sur le respect des émergences acoustiques, quel que soit le moment de la mesure par rapport à la mise en service. Il précise que les bureaux d'étude ont travaillé sur une modélisation du trafic en 2036. De plus, ERE s'engage à la réalisation de campagnes de mesures volontaires ; les riverains impactés peuvent solliciter des mesures dans ce cadre.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de question, Madame la Préfète clôt la séance en rappelant les différents points de vigilances soulevés au cours de la séance de travail.

La préfète,

Corinne ORZECOWSKI